

PÔLE RURAL

Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen

Séminaire 2009-2001 (16^{ème} année)

AU CŒUR DES RECHERCHES SUR LES SOCIÉTÉS ET LES ESPACES RURAUX

Responsables : Philippe MADELINE et Jean-Marc MORICEAU

Compte rendu réalisé par

Cédric LESOUQUET M1 en histoire contemporaine,

Pierre-Emmanuel WERLINGS M2 en histoire moderne

Et Maxime DONDON doctorant en histoire

Séance du 3 novembre 2009

Bernard BODINIER

Professeur émérite d'histoire moderne à l'IUFM de Rouen-Haute-Normandie

« La place de la réserve dans l'économie seigneuriale

de la Haute-Normandie au XVIII^e siècle, l'exemple de l'Eure »

En 1789, les cahiers de doléances dénoncent un régime féodal dont les charges pèsent sur des « vassaux » : le vocabulaire de la seigneurie reste immuable alors que les liens de protection ont disparu. Que représente la seigneurie à la veille de la Révolution ? Comment est-elle connue ? Qui sont les seigneurs ? Enfin, quelle est l'importance foncière de la réserve seigneuriale ?

Après la nuit du 4 août, la loi du 17 juillet 1793 abolit définitivement la féodalité en demandant la présentation de titres qui ont souvent été brûlés. Les terriers datent surtout de la seconde moitié du XVIII^e siècle et regroupent les lois et usages de la seigneurie, les droits sur les personnes, l'aveu des censitaires. Les plans, parfois très soignés, peuvent être plus complexes. En Haute-Normandie, la documentation reste inégale : dans l'Eure, le Vexin normand est bien documenté, contrairement au pays d'Ouche. Les seigneurs sont nobles, ecclésiastiques, roturiers. En effet, une seigneurie forme un domaine et s'échange, s'achète, se vend, comme n'importe quel bien, peut rester longtemps dans une même famille ou changer rapidement de mains. Tantôt elle forme un ensemble bien individualisé ; tantôt on assiste à une imbrication complexe. La seigneurie regroupe des droits nombreux, parfois originaux.

La réserve, domaine appartenant en propre au seigneur, forme le plus souvent la moitié de la seigneurie. L'utilisation du sol dépend de la localisation des terres. Les bois se trouvent souvent aux marges des finages (Houlbec), les prés proches des cours d'eau (Amécourt), les labours autour du manoir (Château-sur-Epte). À Autheuil, dans la vallée de l'Eure, les bois sont en périphérie, les vignes sur les coteaux, les prés dans les vallées. Les réserves de l'Eure regroupent des terres labourables (mais les régions de bocage sont peu renseignées, la place des labours est donc survalorisée), des bois, puis des friches et des prés. La taille et la disposition des parcelles, souvent très morcelées mais plus vastes que les autres, sont variables. Les biens sont parfois regroupés (Hauville), parfois éclatés (Vesly). A St-Vincent-des-Bois se trouve un cas d'école unique dans l'Eure : des pâturages, un champ de luzerne, des bois, des terres entourent une ferme.

L'évolution de la réserve est certaine, mais mal connue. Pour le seigneur, la réserve joue un rôle économique essentiel : les revenus en nature sont parfois deux fois plus importants que ceux en argent,

car les redevances sont négligeables par rapport aux revenus de la réserve (mais ces mêmes redevances sont lourdes pour celui qui doit les payer).

Reconstituer le parcellaire des réserves est un travail ingrat qui ne permet pas de dégager une vision d'ensemble, tant les situations sont contrastées. La réserve seigneuriale est plus concentrée dans le Vexin que dans le reste de l'Eure, mais les informations manquent pour saisir son évolution. Sans doute faudrait-il garder une seigneurie, la suivre dans le temps, croiser les sources, mais sans oublier qu'elle ne restera jamais qu'une situation particulière.

DEBAT

Jean-Marc Moriceau : La richesse de l'exposé permet de combattre bien des clichés. En effet, derrière l'image convenue d'une seigneurie tripartite (réserve, censives, biens communs) apparaît une diversité étonnante. D'autre part, la parcellisation résulte de cinq à sept siècles de « pulvérisation » foncière : la seigneurie, garante de l'usage du sol comme de sa propriété, a favorisé les recompositions. Ainsi, en regard de la vision traditionnelle d'Albert Soboul ou de Roger Dion, la cartographie parcellaire de Bernard Bodinier pour le département de l'Eure ne présente qu'un seul cas classique : Bois Hiboult. Contrairement aux biens situés près des villages, c'est une ferme isolée, dans un habitat dispersé, donc une grande exploitation périphérique sans contrainte communautaire majeure. Par ailleurs, la série N des Archives Nationales (cartes et plans) est riche d'atlas de grandes commanderies, où des domaines de 100 à 300 hectares sont certes impressionnants mais ne représentent en fait qu'une part infime de la réalité. Ainsi, la réserve seigneuriale est un triple révélateur, tout d'abord des usages du sol, ensuite des formes de l'habitat, enfin des structures agraires et de leur fragmentation. Mais si la documentation est inégale dans l'Eure, elle l'est aussi à l'échelle nationale : les terriers et plans sont nombreux dans le Bassin parisien, moins fréquents en Poitou, rares dans la France méridionale. Dispose-t-on, pour l'Eure, de plans d'intendance, comparables à ceux de Bertier de Sauvigny pour la généralité de Paris ?

Bernard Bodinier : il n'y a pas de plans comparables pour l'Eure, contrairement aux généralités de Paris ou d'Alençon.

Pierre Brunet : quelle est l'ampleur des échanges de parcelles pratiqués entre fermiers, et donc à l'insu du propriétaire ou du seigneur ? les seigneurs ont-ils une volonté de regroupement, comme par exemple à Auteuil ?

Bernard Bodinier : le seigneur peut échanger des terres pour regrouper des parcelles (Saint-Aubin-le-Vertueux), mais la documentation est inégale. Il faudrait pour cela se plonger dans les registres de formalités, où les achats, ventes et échanges officiels sont répertoriés.

Jean-Marc Moriceau : Le problème des sources permet de rentrer dans l'atelier de l'historien. Les terriers (aveux et plans) n'ont pas pour but de répertorier les échanges, mais peuvent au mieux les indiquer. Pour connaître ces échanges, il faut donc se tourner vers d'autres sources. Les échanges se multiplient entre 1730 et 1770, à cause d'un parcellaire d'une complexité rare et de la pratique du fermage. Les propriétaires sont parfois dépassés, réduits au rôle de rentiers. Ainsi, dans le nord de l'actuelle Seine-et-Marne, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, certains ne retrouvent plus les parcelles d'une ferme lors de son achat, suite aux échanges successifs. Pierre Brunet ajoute que dans le Valois, au XIX^e siècle, les cartes des propriétés et celles des exploitations ne correspondaient pas.

Bernard Bodinier : quelle frustration face aux questions qui restent sans réponse ! Les acquisitions de parcelles par un seigneur obéissent-elles à une logique géographique ou à une opportunité du marché ? Quelles sont les cultures, les rotations pratiquées sur les grandes parcelles ? Comment le savoir ?

En réponse, Pierre Brunet propose la micro-toponymie et Jean-Marc Moriceau les archives d'exploitants agricoles.

Christophe Maneuvrier : Le fameux « droit de cuissage » est une pure invention, sans intérêt. En revanche, une démarche régressive, qui, en remontant vers les aveux des XII^e et XIII^e siècles, permettrait de cerner les transformations des seigneuries, serait très instructive. Nul ne peut dire en effet à quoi une seigneurie médiévale ressemble vraiment, mais sans doute est-elle déjà éclatée, comme à l'époque moderne. L'idée d'une seigneurie médiévale ramassée, concentrée, cohérente est purement théorique.

Bernard Bodinier : dans l'Eure, seule la commanderie de Renneville (seigneurie ecclésiastique) dispose d'archives assez anciennes pour permettre une telle démarche régressive vers le Moyen Âge, mais sans disposer de plan.

Jean-Marc Moriceau : la situation de la fin de la guerre de Cent Ans est déjà bien complexe, comme en témoignent les nombreux factums et contestations relatives aux parcelles et à leur emplacement. Les grandes structures sont exceptionnelles, mais elles ont souvent laissé une documentation bien conservée.

Christophe Maneuvrier : dans la plaine de Caen, on trouve des « emparquements » de petites parcelles grâce à des achats opérés par des seigneurs, qui clôturent de grands parcs sur le modèle anglais dès la fin du XVe siècle.

Jean-Marc Moriceau : la pulvérisation du cadre seigneurial correspond à l'installation de propriétaires, car le cadre privé est garanti par la seigneurie. Pour les finages où l'occupation humaine a été pérenne, ce processus peut très bien remonter aux XII^e et XIII^e siècles (comme cela a été remarqué pour l'Italie par Laurent Feller). Longtemps considéré comme inexistant, le marché foncier médiéval est un objet historiographique actuellement en plein renouvellement.

Marcel Rousard : y a-t-il eu des défrichements tardifs à la fin du Moyen Âge dans l'Eure, en particulier dans le domaine royal ou dans les régions de bocage ? Ces défrichements ont-ils favorisé le morcellement des parcelles ?

Christophe Maneuvrier : il convient aujourd'hui de discuter l'importance des défrichements du XII^e siècle, minimes par rapport à ceux des XVII^e et XVIII^e siècles.

Marcel Rousard : les domaines seigneuriaux ont-ils profité de ces défrichements ?

Jean-Marc Moriceau : il s'agit là d'un vrai débat, à poursuivre ultérieurement.

Frédéric LANDY

Professeur de géographie, Université Paris X-Nanterre

« Nourrir un milliard d'hommes : les politiques alimentaires de l'Inde »

En un siècle, l'Inde est passée des famines coloniales au stockage des céréales en plein-air.

Dans les années 1960, le blé et le riz étaient importés, puis redistribués dans tout le subcontinent indien. Au début du XXI^e siècle, les flux se sont inversés : le Nord de l'Inde nourrit le pays, qui exporte désormais des céréales. Ces changements majeurs témoignent du succès de la Révolution Verte, qui a permis d'atteindre moins une autosuffisance alimentaire qu'une autosuffisance céréalière. L'Inde connaît une situation nutritionnelle fragile, car l'insécurité alimentaire se rencontre même dans les villages dont la production agricole est excédentaire. La théorie de la « transition alimentaire » ne fonctionne pas en Inde, car on note une diminution progressive de la ration calorique moyenne.

L'agriculture est conditionnée par des contraintes physiques, sans que la densité de population ne reflète les disparités agro-climatiques. Les densités de populations rurales sont élevées, y compris dans des régions peu arrosées, comme l'amont de la plaine du Gange. En outre, l'Inde est une république fédérale, les directives de l'état central et les réformes agraires sont inégalement appliquées d'un État à

l'autre. Enfin, la propriété foncière est très morcelée : la superficie moyenne d'une exploitation est de 1 ha. 70 % des Indiens sont des ruraux, et 75 % de ces ruraux sont des agriculteurs. De quoi les ruraux peuvent-ils vivre s'ils n'ont pas de terre ? Le sort du prolétariat agricole n'est pas enviable. L'exploitation agricole indienne repose sur un couple, la propriété foncière privée se transmettant par héritage, pour les hommes seulement.

La politique agricole de l'Inde alterne successivement entre concentration et diffusion. Jusqu'en 1956, l'Inde est confrontée au « dilemme alimentaire » : pour nourrir toute la population, faut-il favoriser les producteurs locaux en développant une agriculture nationale, ou compter sur des importations, ce qui favorise la baisse des prix mais pénalise l'agriculture nationale par la pression de la concurrence étrangère ? La Révolution Verte a moins reposé sur des défrichements que sur l'amélioration des rendements. La production de blé a fortement progressé, alors que le riz a connu une « évolution verte ».

La Révolution verte repose sur trois piliers : les variétés à hauts rendements, l'irrigation par forage de puits privés individuels, et l'utilisation d'engrais chimiques. Au final, elle n'a pas réduit la concentration spatiale ; elle n'a pas créé les inégalités régionales ou sociales, mais les a confirmées. Les villages sans irrigation se meurent, les paysans doivent partir et trouver du travail dans d'autres campagnes, irriguées. Malgré des programmes de travaux collectifs pour les familles démunies, l'État reste impuissant à cause de la corruption de l'administration et du détournement des fonds. Ainsi, même si les régions périphériques se sont développées, l'opposition entre l'Inde centrale et les bastions de la Révolution verte se renforce.

Avec le système public alimentaire, l'état achète des grains dans les régions en surplus, pour constituer des stocks et ensuite les redistribuer par la Food Corporation of India aux régions déficitaires. Pesé, puis transporté par camions privés et stocké dans des entrepôts, le grain est vendu dans des boutiques de rationnement. Le Public Distribution System obéit à une double vocation, productiviste et sociale. Cependant, il souffre d'une bureaucratie excessive, d'une corruption systématique, et de scandales divers (30 % des grains, 50 % de l'huile ou du sucre disparaissent et alimentent le marché noir). La société civile, encadrée par les partis politiques, tente de l'améliorer, car le particulier réalise peu d'économies (environ 5 %). Dans les bidonvilles, les migrants n'ont pas accès aux boutiques, faute d'un domicile fixe. Or, malgré ces limites et la libéralisation économique, le système perdure. Liant les régions de l'Inde d'Est en Ouest et du Nord au Sud, il répond en effet à une représentation spécifique de l'espace hindou, comparable à celle des pèlerinages, des autoroutes ou des campagnes politiques.

DEBAT :

Philippe Madeline : le propos, remarquable de clarté, n'aura pas manqué d'être instructif pour tous. Cinq points méritent encore d'être précisés : quelle est la précision statistique possible en Inde ? le végétarisme, qui faisait de l'Inde une exception parmi les pays en développement, est-il remis en cause par l'évolution des modes de vie ou l'alimentation des jeunes ? existe-t-il des modèles de développement alternatifs dans les États de l'Union Indienne en difficulté ? l'autosuffisance alimentaire est-elle remise en cause par la croissance démographique ? l'Etat indien a-t-il des visées sur des terres extérieures ?

Frédéric Landy : l'Inde disposait de cartes et de statistiques complètes, à l'échelle nationale, jusqu'en 2000/2001 seulement. La production agricole peut être connue par les cadastres villageois, qui précisent les cultures par parcelles et témoignent d'une nette amélioration du rendement moyen ; néanmoins, ces cadastres ont un objectif fiscal, leurs données sont donc sous-estimées.

D'autre part, le végétarisme reste une pratique courante en Inde : un sondage réalisé auprès de 70 000 ménages montre que 42 % n'ont pas consommé de viande durant le mois précédent. En effet, la viande est chère, peu consommée par les musulmans, et déconseillée par la médecine ayurvédique. Certes, on peut noter une « modernisation » des pratiques culinaires, surtout dans les quartiers urbains aisés. Mais à Bombay, on compte 22 Mc Donald's pour 20 millions d'habitants, soit en moyenne 1 fast-food pour 1 million de personnes. Croire que les Indiens consomment de la viande serait donc une erreur.

Des modèles de développement alternatifs existent : les systèmes d'agriculture pluviale, ou la diffusion de l'agriculture biologique dans l'Himalaya. Ils reposent sur les efforts des ONG et sur le développement du commerce équitable. On note également l'essor de l'agriculture sous contrat, en particulier à la périphérie des villes.

La population augmente de 1,6 % par an. La croissance de la production des grains est plus lente, mais si l'on prend en compte l'élevage, les fruits et légumes, on n'a pas à craindre de péril alimentaire à court ou à moyen terme.

Enfin, l'accapement de terres dans les pays africains, surtout à Madagascar, est effectué par une seule entreprise ; il est donc délicat de généraliser.

Jean-Marc Moriceau : l'Inde est surprenante par le rattrapage de la productivité des grains : les rendements, quadruplés depuis 1950, ont connu en cinquante ans une croissance aussi rapide que la France en deux siècles. L'Inde a-t-elle les moyens de poursuivre un tel progrès ? note-t-on une réduction des disparités régionales ? cette évolution est-elle partagée par d'autres États voisins ? peut-on enfin constater une diversification du régime alimentaire ?

Frédéric Landy : le blé, qui se cultive surtout durant la saison froide et sèche, a donc bénéficié des apports de l'irrigation. Des progrès sont encore possibles, en dépassant les résistances villageoises, en évitant surtout la dégradation et la salinisation des sols. Les cultures de mousson ont un gain de productivité beaucoup moins notable.

Les pays voisins ont des marges de progrès très importantes : le Pakistan a développé une agriculture pluviale autour de l'Indus ; le Bangladesh et la Birmanie peuvent mieux utiliser l'eau abondante pour doubler leurs rendements.

Enfin, la diversification alimentaire est mal renseignée. La consommation de viande d'un Indien est de 5 kg de viande par an et par personne, ce qui reste dix fois moins élevé que la consommation des Chinois.

Pierre Brunet : la mousson, malgré l'irrigation, joue encore un rôle déterminant dans l'agriculture indienne : en cas de mauvaise mousson, comme cette année, l'Inde sera obligée d'importer trente millions de tonnes de riz ; en effet, le riz est tributaire de la mousson alors que le blé, irrigué, a des récoltes plus régulières.

Frédéric Landy : la mousson reste déterminante, même pour le blé, puisque ce sont les précipitations qui viennent remplir les réservoirs et les nappes phréatiques. Afin d'éviter une crise alimentaire, le gouvernement fédéral interdit les exportations de blé et de riz (autre que basmati), les importations seraient donc plutôt de l'ordre du million de tonnes.

Mathieu Guérin : la situation hydrique est préoccupante, la sur-irrigation faisant porter une menace sur les disponibilités en eau.

Frédéric Landy : les situations sont très inégales selon qu'on se trouve à Hyderabad sur le socle cristallin ou dans la vallée sédimentaire du Gange. Le surcreusement des puits a provoqué un abaissement du niveau des nappes, surtout en Andhra Pradesh, et peut atteindre parfois 1 mètre dans la vallée du Gange. La culture du forage est bien une menace pour le développement agricole.

Mathieu Guérin : l'Inde est une démocratie : les responsables politiques ne peuvent donc pas faire arrêter les pompages sans craindre de perdre les élections. Les paysans pauvres votent massivement, et l'eau est un enjeu électoral.

Marcel Rounsard : les rendements du riz ont doublé, ce qui est très important. En revanche, pourquoi ne constate-t-on pas de progrès pour les protéagineux ? D'autre part, les variétés à hauts rendements sont bien choisies, mais elles restent peu nombreuses : en cas de maladies, n'est-ce pas un danger ? Ne peut-on craindre une situation de blocage ?

Frédéric Landy : il ne faut pas opposer le blé et le riz : ainsi, le Penjab produit les deux. Les protéagineux sont cultivés sur des terres marginales. On note bien une érosion de la biodiversité : le mil est délaissé, les variétés de riz traditionnelles déclinent. Pourtant, les Indiens sont attachés à la diversité de leurs riz, et s'étaient opposés au contrôle du germoplasme du riz par une multinationale étrangère.

Mathieu Guérin : le contrôle des réseaux de distribution peut se faire parfois en parallèle du PDS, ainsi en Andhra Pradesh par les musulmans.

Pour conclure la séance, Jean-Marc Moriceau rend hommage à Pierre Chaunu, fondateur du CRHQ, attaché à la défense d'une histoire sociale liée au rural.